HOSPIMEDIA
L'actualité des territoires de santé

Téléchargé depuis l'espace abonnés
https://hospimedia.fr
Votre compte : Clémence NAYRAC
Hospimedia

"La validation des praticiens à diplôme étranger doit être allégée mais rester exigeante"

À l'occasion du trentième anniversaire de la Fédération des praticiens de santé ce 21 novembre, son président Ayoub Mdhafar alerte sur l'insécurité financière et administrative des Padhue. Il propose de déployer un véritable dispositif d'accompagnement et appelle à la mise en place d'une procédure moins lourde.

Par Clémence Nayrac

hier à 11h14



Crédit photo : FPSDroits réservés

Hospimedia : "La Fédération des praticiens de santé (FPS) s'apprête à fêter son trentième anniversaire, dans le cadre de son congrès annuel, organisé à Paris ce 21 novembre. Comment regardez-vous ces trente

HOSPIMEDIA
L'actualité des territoires de santé

Téléchargé depuis l'espace abonnés
https://hospimedia.fr
Votre compte : Clémence NAYRAC
Hospimedia

années d'action pour les praticiens à diplôme hors Union européenne (Padhue) ?

Ayoub Mdhafar : C'est beaucoup d'émotion d'être là après trente ans. Nous sommes partis d'un statut, je dirais même un sous-statut, pour aujourd'hui arriver et réussir pleinement à représenter près de 15% de la démographie médicale, c'est quand même extraordinaire ! Il ne faut pas oublier qu'avant nous parlions des Padhue comme d'un petit phénomène. Aujourd'hui, ce petit phénomène pèse pour 14% de la démographie médicale et même dans certains territoires, comme dans l'Aisne, ils représentent 30% des praticiens inscrits à l'ordre. Aujourd'hui, le système de santé et la démographie médicale ne peuvent se passer de ces praticiens.

H. : Le statut a en effet beaucoup évolué. Les dernières réformes vous conviennent-elles totalement ?

A. M. : Aujourd'hui, le statut peut encore évoluer et nous demandons une réforme qui tienne compte du parcours de chaque Padhue, de cette spécificité, et surtout la mise en place d'une procédure moins lourde, moins longue. Il ne faut pas oublier que, malgré tout, ces praticiens restent sept à dix ans dans un "sous-statut" avant d'arriver à être définitivement reconnus et inscrits à l'ordre des médecins. C'est tout de même un peu long dans une carrière. Nous ne sommes pas les seuls à le dire puisque, l'année dernière, le président de la République lui-même a dénoncé la lenteur de la procédure administrative, alors que nombre de médecins étrangers font tourner les hôpitaux en France.

H. : Pouvez-vous expliquer quelles sont les dernières réformes concernant les Padhue ?

A. M. : L'évolution récente n'est pas très spectaculaire. La dernière loi qui gère le dossier des Padhue, la loi dite Valletoux, est pleine de contradictions. Elle autorise les Padhue à exercer pendant treize mois, renouvelables une fois, avec l'exigence au bout de ces vingt-six mois d'avoir obtenu le concours des épreuves de vérification des connaissances (EVC). Nous savons que la moyenne pour ces praticiens qui exercent en France est de près de dix ans pour obtenir ce concours. Lorsqu'ils arrivent en France, ces soignants sont obligés, comme ils sont sous-payés, de multiplier les gardes et les exercices. Et puis, comme c'est un concours, ils retardent le moment de le passer pour être le plus prêt possible. Les Padhue n'ont que quelques possibilités pour pouvoir obtenir le concours et forcément, pendant tout ce temps-là, ils sont dans une insécurité financière. L'insécurité est aussi administrative parce qu'ils sont obligés de renouveler des cartes de séjour tous les ans. Cette loi n'est pas adaptée aux réalités. Elle ne garantit même pas des exercices, puisqu'elle permet des contrats très courts.

Hospimedia

HOSPIMEDIA
L'actualité des territoires de santé

Téléchargé depuis l'espace abonnés
https://hospimedia.fr
Votre compte : Clémence NAYRAC
Hospimedia

H. : La FPS alerte régulièrement sur cette situation précaire des Padhue. Vos revendications se situent aussi autour du concours lui-même…

A. M. : Les épreuves clés pour permettre aux praticiens d'être inscrits définitivement à l'ordre des médecins — je viens de les mentionner — sont les EVC. Cette procédure reste sous la forme de concours. Alors que depuis des années, la FPS demande sa transformation en examen. La procédure est très exigeante avec un taux de réussite qui reste bas et surtout un nombre d'années d'exercice très important, de la première année jusqu'à l'obtention de l'autorisation pleine. Nous demandons un allègement de cette procédure mais avec un point de vigilance. Il faut qu'elle reste toujours exigeante. Nous sommes les premiers à dire qu'il ne faut pas permettre à des médecins d'exercer sans les évaluer mais cette évaluation doit être d'une part adaptée et d'autre part accompagnée.

> **Nous proposons que les praticiens, lorsqu'ils arrivent en France, travaillent les deux tiers du temps dans une structure, qui les accueille pour exercer, et un tiers du temps dans une autre qui peut les former.**

H. : Quelle est, plus en détail, la proposition de la fédération ?

A. M. : Nous voulons entamer des négociations pour mettre en place une nouvelle procédure. L'actuelle a des avantages. Elle est exigeante et assez fléchée mais reste trop longue. Nous souhaitons que, dès son arrivée, le praticien ait un parcours fléché. Les soignants travaillent avec un "sous-statut" mais sans être réellement accompagnés. Il n'y a pas d'exigence de formation, parce que certains hôpitaux n'ont tout simplement pas cette capacité. Nous proposons que les praticiens, lorsqu'ils arrivent en France, travaillent aux deux tiers du temps dans une structure, qui les accueille pour exercer, et un tiers du temps dans une autre qui peut les former. Il restera peut-être un examen à la fin qui permettra de s'assurer que le médecin répond à toutes les exigences. Et cela permet, en accompagnant, de réduire les situations d'échec à l'examen, et pour ceux qui ne seraient pas validés, de le savoir assez tôt dans leur parcours pour se réorienter vers un autre métier du système de santé.

H. : Au-delà des déclarations du président de la République, avez-vous des signaux montrant que vos propositions sont entendues ?

A. M. : J'ai plutôt l'impression que pour les tutelles, pour le moment, le dossier a été réformé et que les choses sont satisfaisantes. Le cabinet et la ministre de la Santé, des Familles, de l'Autonomie

HOSPIMEDIA
L'actualité des territoires de santé

Téléchargé depuis l'espace abonnés
https://hospimedia.fr
Votre compte : Clémence NAYRAC
Hospimedia

et des Personnes handicapées, malgré mon insistance de les rencontrer pour entamer une réelle négociation, n'ont pas donné suite. Nous les avons conviés à notre congrès mais pour l'instant je n'ai pas de réponse positive. Il y aura bien le Centre national de gestion ou la Direction générale de l'offre de soins, mais pas d'instance politique représentant le Gouvernement."

MOTS-CLÉS

ASSOCIATIONS INTERNATIONAL PROFESSIONNELS DE SANTÉ RH

Par Clémence Nayrac

hier à 11h14

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique droits de reproduction.

Hospimedia

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?
Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur http://www.hospimedia.fr

Votre structure est abonnée ?
Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 76 33 03 20 ou sur http://www.hospimedia.fr/contact